

costs shared include personnel costs up to the lesser of 50 per cent of the direct salaries or the per diem allowance of approved full-time employees directly involved in the project while working in Canada or abroad, 50 per cent of the economy air travel, and 50 per cent of the other approved costs.

Section S - Contributions to Non-Profit Organizations

The Department makes a contribution towards the costs incurred by non-profit organizations whose activities relate to the promotion or development of Canada's export trade. Qualified activities may include such projects as international conferences, export marketing studies or joining international organizations. To qualify, an organization must be non-profit, and eligible activities must demonstrate a clear relationship to a potential for increased exports.

SUMMARY OF ACTIVITIES

Funding

At the start of the fiscal year, April 1, 1980 sections of the program administered centrally, (A, E, F (phase II), R and S), were suspended due to a lack of funds. This situation continued until late September when the budget was doubled for fiscal year 1980/81 and future years budgets were established at proportionately increased levels. The establishment of new budgets at a higher level relieved the budgetary constraints of the program, which had restricted growth in recent years, and enabled all sections of the program to become fully operational.

essais de mise en marché et de livraison. Les coûts admissibles partagés comprennent les coûts du personnel, jusqu'à concurrence du moindre des deux montants suivants: 50% des salaires directs ou l'indemnité quotidienne des employés approuvés à temps plein travaillant directement au projet au Canada ou à l'étranger; le Ministère acquitte également 50% du billet d'avion aller retour en classe économique ainsi que 50% des autres frais approuvés.

Section S - Contributions à des organisations sans but lucratif

Le Ministère verse une contribution au titre des coûts engagés par des organisations sans but lucratif dont les activités ont trait à la promotion ou au développement du commerce d'exportation du Canada. Les activités admissibles comprennent notamment les conférences internationales, les études de marchés d'exportation ou l'adhésion à des organisations internationales. Pour être admissible, une organisation ne doit pas avoir de but lucratif. Les activités admissibles doivent avoir un rapport direct manifeste avec l'amélioration des exportations éventuelles.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Financement

Au début de l'année financière, soit le 1^{er} avril 1980, on a abandonné les sections du programme administrées à Ottawa (A, E, F (phase II), R et S) à cause d'un manque de fonds et ce, jusqu'à la fin de septembre lorsque le budget de 1980-1981 a été doublé et les crédits budgétaires des années suivantes ont été augmentés proportionnellement. Cet accroissement des nouveaux budgets a allégé les contraintes budgétaires du programme, qui en avaient freiné la croissance ces dernières années, et a permis l'application intégrale de toutes les sections du programme.